



# Séminaire Biodiversité et changement climatique « De la planification à l'action »

## 1<sup>er</sup> avril 2021

## Biodiversité et planification

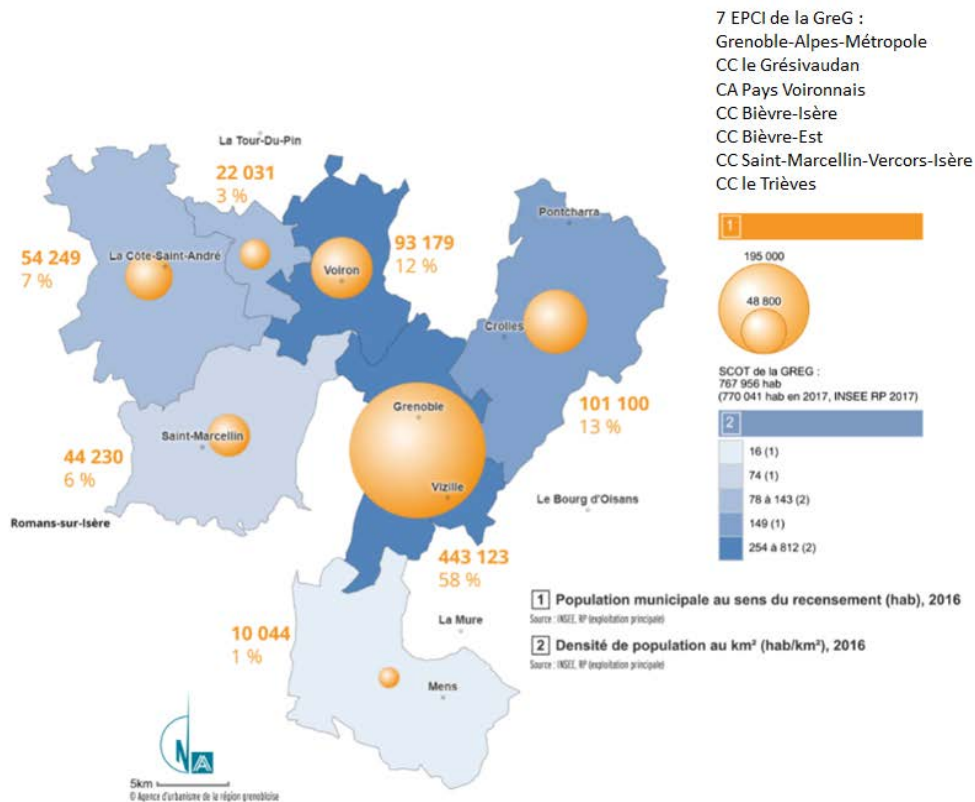
Quels enjeux pour la grande région de Grenoble ?  
Quelle prise en compte dans le schéma de cohérence territoriale ?

**Arnaud Germe, directeur EP SCoT GReG**  
**Hugues Merle, Agence d'urbanisme**

- ✓ Introduction, Arnaud Germe
- ✓ Le SCoT en vigueur, son volet protection de la biodiversité, Hugues Merle
- ✓ La démarche partenariale menée en 2020 sur les enjeux de la GReG pour la biodiversité, Hugues Merle
- ✓ Perspectives pour le SCoT de demain, Arnaud

# Introduction

## Le SCoT de la grande région de Grenoble



Répartition de la population de la Grande région de Grenoble

# Introduction

## Contexte des travaux dans le cadre d'un SCoT en transition

Spécificité du territoire du SCoT de la GReG : nécessite une vigilance environnementale accrue pour préserver les ressources et les continuités écologiques.

Comme partout la pression de l'urbanisation a des incidences, mais celles-ci sont majorées en raison des particularités du relief et des risques naturels induits.

Une action forte et concertée s'impose sur la grande région pour promouvoir des aménagements durables, respectueux et protecteurs.

# Le SCoT en vigueur

## La prise en compte de la biodiversité

### Un SCoT en vigueur depuis 2012 : des objectifs ambitieux pour l'époque en faveur de la biodiversité

- Une TVB cartographiée sur l'ensemble du territoire en application des orientations nationales TVB.
- Un DOO (Document d'orientations et d'objectifs) tourné vers la préservation des espaces naturels et des ressources.

### Principal enseignement du bilan de sa mise en œuvre à + 6 ans (2012 > 2018) :

Les outils existants du SCoT en faveur de la biodiversité sont bien compris, appropriés et mis en œuvre dans les documents d'urbanisme locaux.



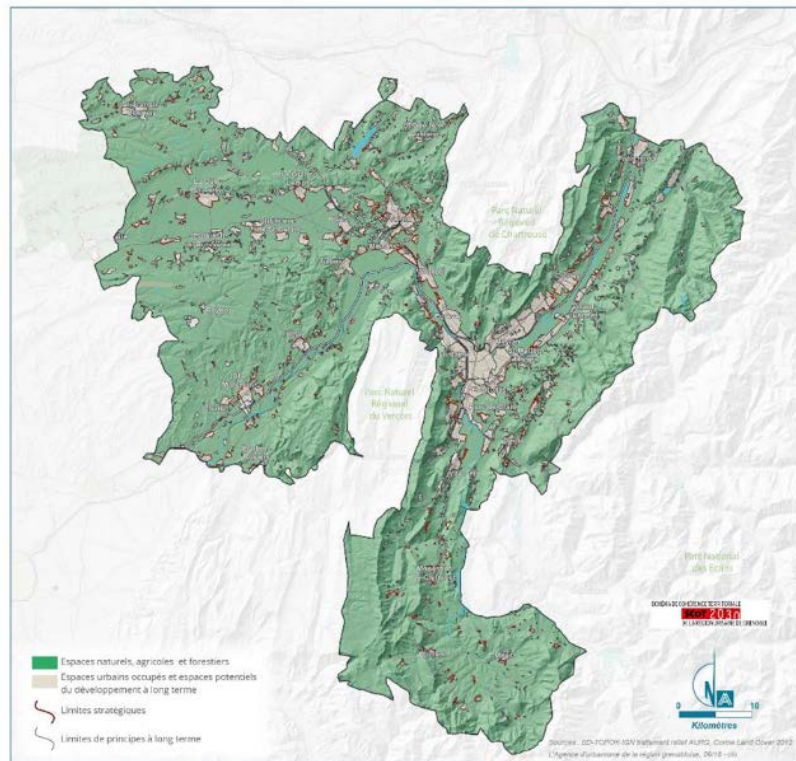
# Le SCoT en vigueur

## Orientations visant à la préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers

- 1) Protection à long terme de ces espaces considérés comme une ressource.
- 2) Définition des espaces potentiels de développement urbain en prenant en compte les enjeux agricoles, environnementaux et paysagers et en localisant des limites.
- 3) Confortement des conditions de viabilité de l'agriculture et de la forêt : objectifs pour prendre en compte le fonctionnement de l'activité agricole dans l'organisation du territoire.
- 4) Réduction de la consommation d'espaces urbains non bâtis.

Carte des limites pour la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers

SCoT de la Grande Région de Grenoble



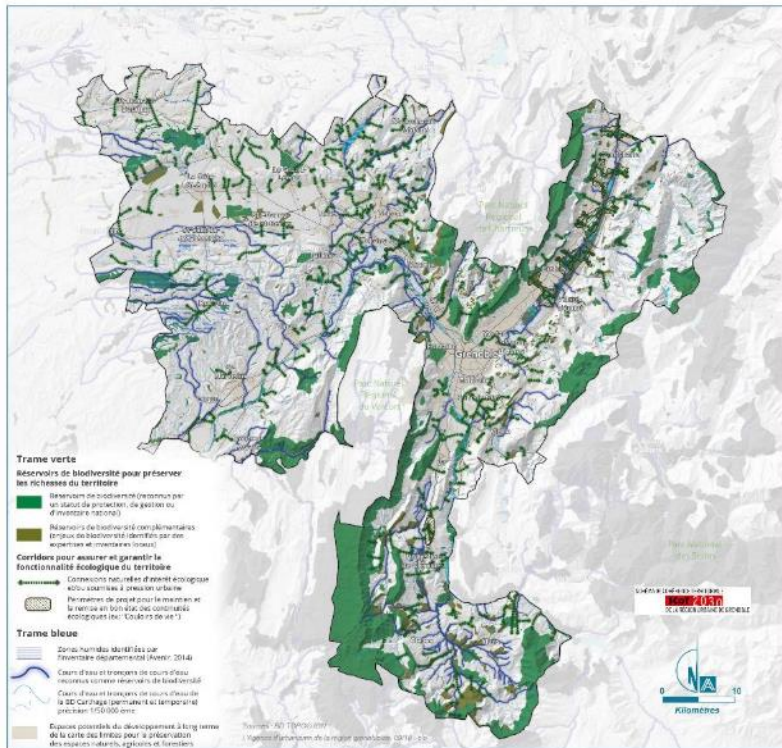
# Le SCoT en vigueur

## Orientations et objectifs visant à la préservation et la mise en valeur de la biodiversité

- 1) Protection à long terme des réservoirs de biodiversité et richesses naturelles.
- 2) Préservation des réservoirs de biodiversité complémentaires (« espaces de vigilance »).
- 3) Préciser les corridors écologiques, les préserver favoriser leur remise en bon état.
- 4) Continuités de la trame bleue et zones tampons autour des cours d'eau .
- 5) Protection des zones humides.
- 6) Préservation et amélioration de la biodiversité en ville

Carte de la Trame Verte et Bleue

SCoT de la Grande Région de Grenoble



# La démarche partenariale menée en 2020

## A bientôt + 10 ans : nécessité de repenser et actualiser la vision des enjeux liés à la biodiversité de la GReG

- Car les alertes répétées de la communauté scientifique sur la crise de la biodiversité interpellent et incitent à se remettre en question :
  - La biodiversité est-elle aussi en crise dans un territoire comme celui de la GReG ? Si oui, pour quelles raisons ?
  - Face à cela, quels sont les leviers mobilisables du SCoT pour agir toujours mieux au service de la biodiversité ?
  - Comment créer des synergies avec les autres acteurs du territoire ? Notamment créer une dynamique planification > action ?
- En raison de la question, toujours plus prégnante, de l'évolution de la biodiversité face au changement climatique
- En requestionnant le diagnostic de 2012 à l'aune des nouvelles connaissances acquises



# La démarche partenariale menée en 2020

## A bientôt + 10 ans : nécessité de repenser et actualiser la vision des enjeux liés à la biodiversité de la GReG

- L'EP SCoT et l'Agence ont souhaité s'atteler à ces questions au travers d'une approche partenariale pour :
  - Partager avec les acteurs locaux les différentes visions des enjeux du territoire relatifs à la biodiversité et confronter les points de vue
  - Mettre en place un collège d'acteurs destiné à suivre la démarche dans un temps long



### Mobilisation d'un large panel d'acteurs :

- Les acteurs institutionnels : Région Auvergne Rhône-Alpes, DREAL, OFB, DDT et Département de l'Isère
- Les acteurs techniques et associatifs : Chambre agriculture, ONF, FDCI, LPO, CBNA, Gentiana, CEN38, ARRAA, Muséum Grenoble, Pole régional Invertébrés, FRAPNA
- Les techniciens des EPCI de l'EP SCoT
- Quelques scientifiques ciblés



# Les espaces de biodiversité de l'aire grenobloise

## Une connaissance actualisée : la cartographie des sites d'intérêt écologique

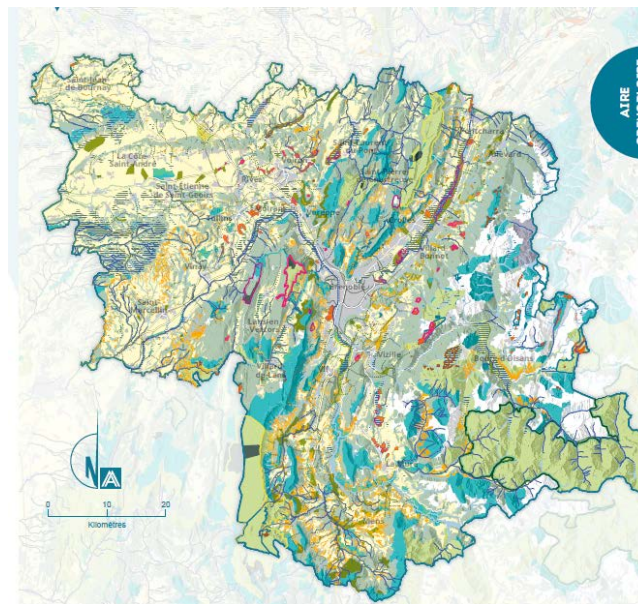
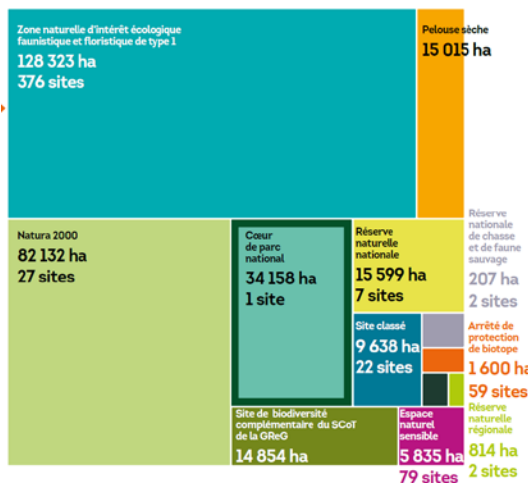
33%

DU TERRITOIRE SONT COUVERTS PAR DES RÉSERVOIRS DE BIODIVERSITÉ RECONNUS PAR UN STATUT



194 708 ha dont  
144 657 ha de sites à statuts multiples

**Les réservoirs de biodiversité**  
Espaces dans lesquels la biodiversité, rare ou commune, menacée ou non, est la plus riche ou la mieux représentée. Les espèces peuvent y effectuer l'ensemble de leur cycle de vie (alimentation, reproduction, repos).



- 1. Protection réglementaire**
    - Arrêté de protection de biotope (APB)
    - Cœur de parc national
    - Site classé
    - Réserve nationale de chasse et de faune sauvage (RNCF)
    - Réserve biologique
    - Réserve naturelle nationale (RNN)
    - Réserve naturelle nationale périmètre de protection
    - Réserve naturelle régionale (RNR)
  - 2. Protection conventionnelle**
    - Natura 2000
  - 3. Protection par la maîtrise foncière**
    - Espace naturel sensible (ENS)
    - Départemental
    - Communal
  - 4. Inventaires de type patrimonial**
    - Inventaire départemental des pelouses sèches
    - Inventaire des tourbières (2001)
    - Zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique de type 1 (ZNIEFF)
    - Inventaire départemental des zones humides
- Éléments complémentaires TVB**
- Site de biodiversité complémentaire du SCot de la GRAG
  - Corridor écologique
  - Tronçon de cours d'eau reconnu comme réservoir de biodiversité
- Fond cartographique**
- Espace artificiel
  - Espace agricole
  - Autre espace naturel
  - Forêt
  - Rivière
  - Plan d'eau

Détail par type de statuts :

# Un phénomène de fragmentation marqué

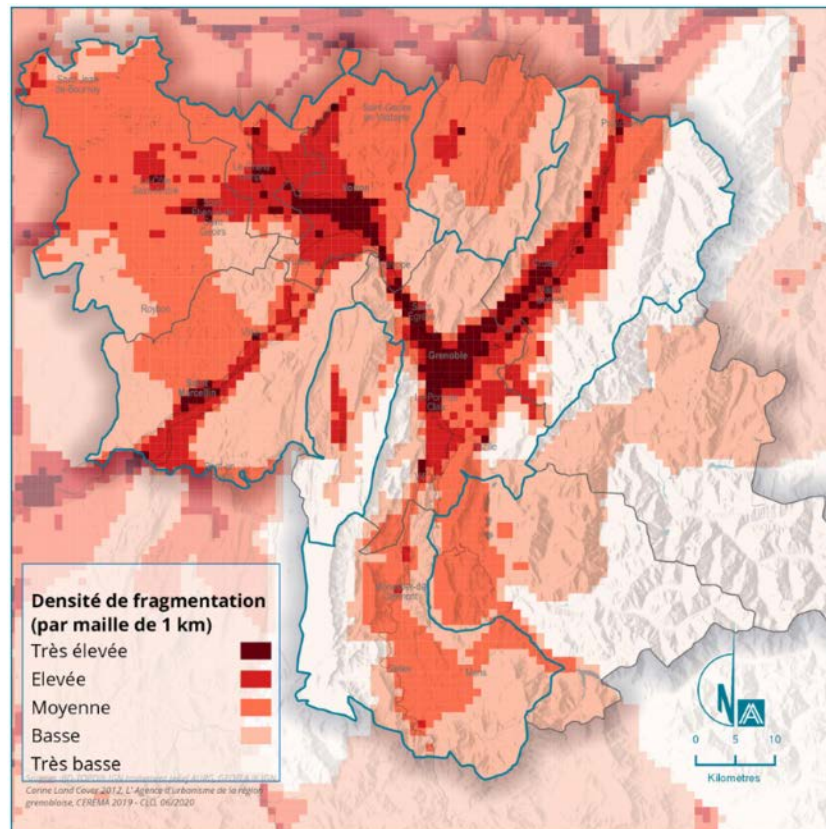
## Cartographie : densité de fragmentation (Aire grenobloise)

Proportion de fragmentation :

- Très forte : 4%
- Forte : 7 %
- Moyenne : 7 %
- Faible : 28 %
- Très faible : 53 %

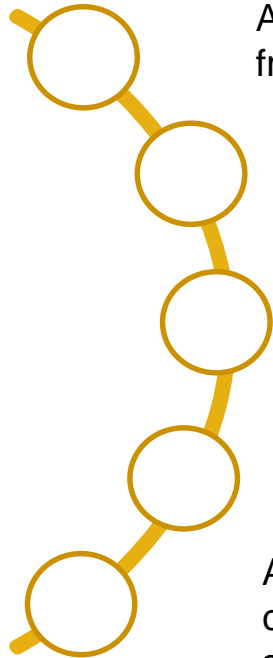
Distance au bâti :

- 36 % des espaces sont situés à moins de 250 m d'un espace bâti
- Seule 22 % des espaces sont situés à 1 km ou plus d'un espace bâti



# Les enjeux transversaux identifiés

## Les rencontres partenariales ont permis de faire émerger et prioriser 5 grands enjeux :



Au cœur des leviers d'actions du SCoT : la lutte contre la fragmentation des espaces naturels, agricoles et forestiers

La perturbation et la fragilisation des sites naturels riches en biodiversité par l'excès de fréquentation, parfois mal maîtrisée

L'amélioration de la coordination entre la planification, la gestion des espaces naturels et la mise en œuvre des actions opérationnelles (comme celles liées à la restauration écologique)

Le renforcement des trames vertes et bleues urbaines et plus généralement de la nature en ville

A l'échelle du SCoT, l'approfondissement des connaissances scientifiques sur la biodiversité, notamment son évolution face au changement climatique



# Une analyse détaillée des enjeux

**Les enjeux biodiversité ont également été appréhendés de manière plus détaillée selon 5 entrées « éco-paysagères »**

Intérêt de cerner les menaces pesant sur la biodiversité en se référant à un contexte précis et en se posant la question des outils mobilisables du SCoT :



Biodiversité des espaces ruraux, agricoles et agropastoraux



Biodiversité des espaces forestiers



Biodiversité des milieux aquatiques et humides



Biodiversité des milieux rocheux et à dominante minérale

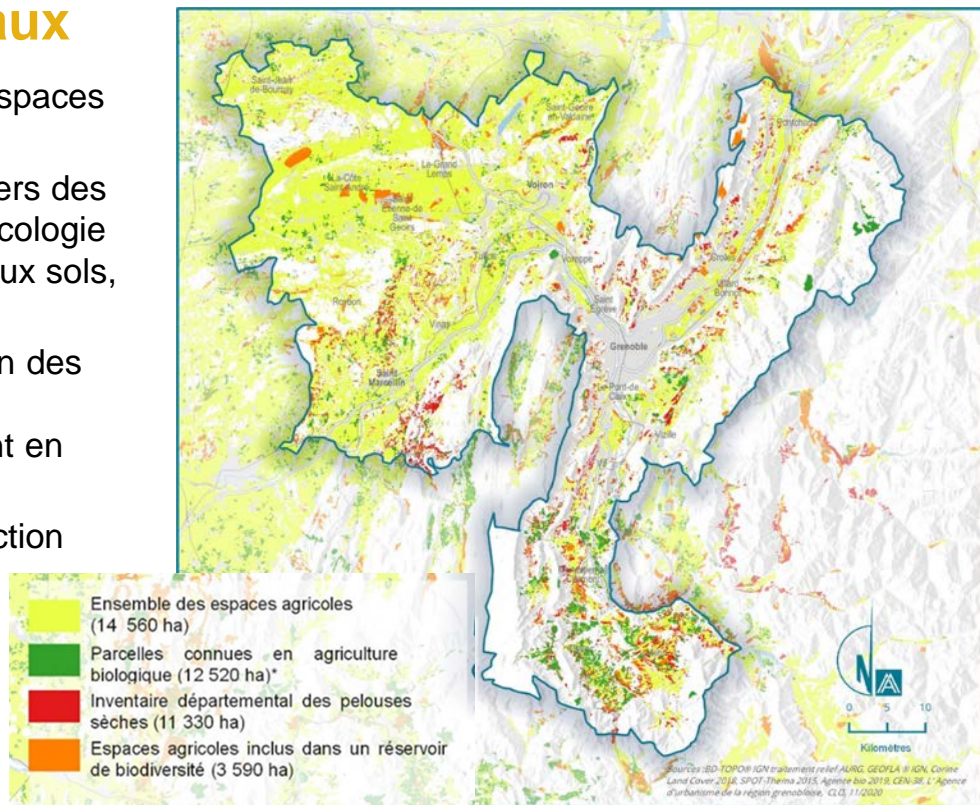


Biodiversité des espaces artificialisés et urbanisés : villes, villages et infrastructures

# Une analyse détaillée des enjeux

## Exemple : les enjeux biodiversité des espaces ruraux, agricoles et agropastoraux

- Maîtrise de la consommation des espaces agricoles par l'urbanisation.
- Evolution des pratiques agricoles vers des formes locales et adaptées d'agroécologie favorables à la ressource en eau, aux sols, à la faune et à la flore.
- Maintien en bon état et conservation des pelouses sèches, des prairies permanentes naturelles (notamment en luttant contre l'enfrichement).
- Adaptation des systèmes de production agricole au changement climatique.



# Une dimension stratégique : créer des synergies

## Une nécessité de s'adosser et bénéficier des dynamiques régionales en faveur de la biodiversité

- Le Plan régional en faveur de la biodiversité (Conseil régional AuRA)
- L'Observatoire régional de la biodiversité piloté par la DREAL, l'OFB et la Région AuRA (pôles faune vertébrée et invertébrée, flore-fonge-habitats, gestion milieux naturels)
- Les Contrats verts et bleus (CVB) : Bièvre, Grenoble-Alpes Métropole et Espace Belledonne
- Le label TEN (Territoires Engagés pour la Nature) sous pilotage DREAL, OFB, CR AuRA et Agence de l'eau)
- Le règlement d'intervention du Département de l'Isère en faveur de la biodiversité



# Une dimension stratégique : créer des synergies

## La planification doit aller plus loin en matière de protection, voire de reconquête de la biodiversité

- Globalement, le SCoT joue son rôle protecteur vis-à-vis de la préservation des grandes continuités écologiques,
- La planification doit aller plus loin, quelques ajustements sont identifiés pour franchir une nouvelle étape :
  - lutte contre la fragmentation : principes généraux à définir, mais également des stratégies plus fines sur des secteurs à enjeux, pour aller plus loin dans la question des usages des sols (ex : franges métropolitaines où les pressions urbaines sont fortes)
  - la piste de la nature en ville est complémentaire,



# Les enjeux d'une stratégie territorialisée :

## Cependant, comment passer d'une stratégie de protection à une stratégie plus dynamique et plus systémique ?

Deux enjeux majeurs sont identifiés. Ils sont communs à l'ensemble du champ de la gestion des ressources dans le contexte de transitions actuels :

- **L'enjeu de la territorialisation des approches et de l'échelle d'intervention.** Le SCoT constitue un échelon intéressant entre le SRADDET et les EPCI, pour développer une approche systémique.
- **L'enjeu des dispositifs à mettre en place à cette échelle territoriale** pour piloter les transitions, dans le cadre d'une stratégie d'atténuation et d'adaptation au changement climatique.





# Les enjeux d'une stratégie territorialisée

- Diffuser et partager l'expertise scientifique,
- Renforcer et coordonner les réseaux d'acteurs,
- Se donner les moyens pour l'observation, pour apprécier les dynamiques fortes à l'œuvre,
- Définir une feuille de route précisant la stratégie inter-territoriale,
  - autour d'objectifs à court/moyen terme
  - se donnant les moyens pour construire progressivement une stratégie de long terme
  - se donnant les moyens d'évaluer les résultats et d'ajuster les dispositifs
- Décliner cette stratégie dans la planification et dans les programmes d'actions.



# Les enjeux d'une stratégie territorialisée

## La question de la pédagogie et de la sensibilisation du grand public est essentielle :

- Le développement des activités de loisirs doit être davantage accompagné d'une action de sensibilisation, afin de s'inscrire dans un meilleur respect de la nature,
- Cette sensibilisation à la « sobriété des usages » doit être faite à la juste échelle (le bassin de vie ?), car la pratique de loisirs est aujourd'hui diffuse,
- Le réseau associatif, les Parcs Naturels ont un rôle essentiel à jouer en ce sens.



# SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE

**SCoT** 2030

DE LA GRANDE RÉGION DE GRENOBLE

ÉTABLISSEMENT PUBLIC

**L'AGENCE**  
D'URBANISME DE LA RÉGION GRENOBLOISE

44 avenue Marcellin Berthelot- 38100 Grenoble

Tél. 04 76 28 86 39 - Télécopie 04 76 47 20 01

[epscot@scot-region-grenoble.org](mailto:epscot@scot-region-grenoble.org)

[www.scot-region-grenoble.org](http://www.scot-region-grenoble.org)



SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE

**SCoT** 2030

DE LA GRANDE RÉGION DE GRENOBLE

ÉTABLISSEMENT PUBLIC